

# MÉMO AISMT13

Les précisions du  
protocole national  
du 08/12/2021



# AÉRATION - VENTILATION

MAÎTRISER LA QUALITÉ DE L'AIR

## POURQUOI ?

**Pour prévenir les risques d'aérosolisation du SARS-CoV-2.**

## COMMENT ?

Laisser les **portes ou fenêtres** **ouvertes** en permanence ou minimum 10 minutes / heure.

À défaut : mettre en place un système de ventilation mécanique conforme à la réglementation, en bon état et vérifié.

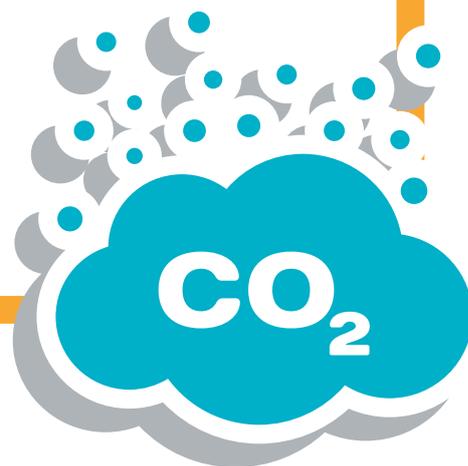


## POUR S'ASSURER DE LA BONNE AÉRATION / VENTILATION DES LOCAUX

**1** Favoriser la mesure du dioxyde de carbone dans l'air dans toutes les entreprises (dans les zones et périodes de forte fréquentation), notamment quand les préconisations d'aération naturelle ne peuvent être respectées ;

**2** Le niveau de CO<sub>2</sub> doit être inférieur ou égal à 800 ppm :

- Entre 800 ppm et 1000 ppm : mise en place des mesures précédentes ;
- Au-delà de 1000 ppm : évacuation le temps d'une aération suffisante.



SANTÉ  
AU TRAVAIL

**AISMT13**

prévenir  
les risques  
professionnels



Rendez-vous sur le site de l'INRS pour retrouver leur fiche pratique